

Préambule

Pourquoi parrainer la cantine scolaire ?

L'école est souvent éloignée du domicile. Les enfants scolarisés s'y rendent à pieds.

L'impact des changements climatiques se traduit par une hausse des températures, une baisse et une irrégularité des précipitations, des saisons des pluies plus courtes et violentes provoquant l'érosion de sols, voire une destruction des récoltes. Les périodes de soudure, (période charnière entre l'épuisement des réserves des dernières récoltes et les prochaines) se caractérisent depuis plusieurs années par une crise alimentaire nécessitant une aide alimentaire pour l'ensemble des villageois.

La cantine scolaire peut être un moyen de lutter contre cette pénurie alimentaire pour les enfants durant le temps scolaire.

Différentes actions menées autour de la cantine de l'école primaire ont prouvé que lorsque la cantine délivre des repas, les enfants fréquentent l'école, l'absentéisme diminue, les élèves sont plus assidus tout au long de l'année.

Ce constat a conduit AMNS, en accord avec l'association Song Taaba, à organiser des parrainages de la cantine scolaire. L'objectif de ces parrainages est de récolter les fonds affectés à l'achat de denrées alimentaires destinées à approvisionner la cantine tout au long de l'année scolaire.

Que représente le parrainage Cantine pour les enfants de l'école à Tangaye ?

- Une aide à la scolarisation des enfants, garçons ou filles, quelle que soit leur communauté, leur lieu de vie à Tangaye ou leur religion jusqu'à la fin de l'école élémentaire ;
- Une opportunité d'améliorer la prise en charge des enfants sur le plan de la santé ;
- Une opportunité d'éviter autant que possible les problèmes de malnutrition ;
- Une possibilité d'améliorer l'assiduité des élèves (diminution des trajets école maison à pieds, prise à minima d'un repas journalier)
- Une aide ponctuelle en fonction de la situation de la famille.

Que représente le parrainage pour la famille française ?

- Une démarche, personnelle, bénévole, d'accompagner une structure en difficulté ;
- La participation à une action humanitaire concrète ;
- Un engagement sur la durée renouvelable chaque année : il pourra durer 3 années et pourra être renouvelé en cas de besoin ;
- Un moyen de découvrir un autre mode de vie, une autre culture ;
- La participation à l'action globale d'AMNS pour l'amélioration de la qualité de vie au village.

La mise en œuvre du parrainage

- Coût du parrainage :

Le coût d'un repas est de **0,25 centimes d'euros**. Un mois de cantine, c'est 4 euros.

Le parrainage d'un enfant, c'est **36 euros pour l'année**, pendant trois ans soit 108 euros

Le paiement peut s'effectuer de manière échelonnée ou en une seule fois, par chèque, virement sur le compte d'AMNS ou par virement par carte ou SEPA sur le site d'AMNS, en coopération avec HELLO ASSO, à l'adresse : tangaye.fr
L'association étant reconnue organisme d'intérêt général, un reçu fiscal sera établi en fin d'année, permettant d'obtenir une déduction d'impôt de 66 % de la somme.

- Mise en place de conventions.

Celles-ci prévoient les engagements réciproques des personnes, les conditions de la mise en œuvre du parrainage. Elles permettent d'en garantir le respect par les acteurs ainsi que son bon déroulement.

AMNS /SONG TAABA TANGAYE et l'école (durée 3 ans)

AMNS/SONG TAABA TANGAYE et la marraine/le parrain (durée 3 ans)

A l'issue des 3 années, le contrat prend fin. AMNS, sur proposition de SONG TAABA, proposera

soit un prolongement de l'action « parrainage Cantine » si nécessaire, soit un parrainage d'un autre type selon les besoins. Dans tous les cas, la Marraine/ le Parrain reste maître de sa décision.

- Suivi du parrainage :
AMNS et l'association SONG TAABA s'engagent à :
 - ✓ Suivre le bon respect des engagements pris,
 - ✓ Suivre la scolarisation des enfants
 - ✓ Donner des nouvelles de l'état de la cantine et des stocks régulièrement (en tenant compte des difficultés de communication)
 - ✓ Faire des propositions si nécessaire en cas de situations d'urgence : famine, intempéries, maladies graves, projet éducatif.....